



La souveraineté alimentaire défendue par Uniterre est jugée trop extrême

Les Suisses se prononceront, en septembre, sur l'initiative sur la souveraineté alimentaire, un texte jugé excessif aux yeux des nombreux opposants.

Le texte qui émane du syndicat paysan Uniterre souhaite encourager une production locale et diversifiée, tout en préservant les ressources naturelles. Pour ce faire, il veut bannir tout usage d'organismes génétiquement modifiés (OGM). La Confédération est, en outre, chargée de prélever des droits de douane sur les produits agricoles et les denrées alimentaires importés non conformes aux normes sociales et environnementales helvétiques. Elle peut aussi en interdire l'importation. Berne doit aussi veiller à l'harmonisation au niveau fédéral des conditions de travail des employés agricoles.

Tourisme d'achat

Le Conseil fédéral, tout comme le Parlement, rejette l'objet qui est soumis au vote le 23 septembre. «Les interventions étatiques demandées auraient pour effet de creuser encore plus l'écart des prix des matières premières agricoles et des denrées alimentaires avec ceux de l'étranger, en particulier de nos voisins, affaiblissant ainsi la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire suisses», argue le gouver-

nement. De telles mesures pourraient aussi entraîner des désavantages concurrentiels pour les secteurs du tourisme ainsi que de la restauration. Qui plus est, une accentuation des différences de prix favoriserait le tourisme d'achat. Il en résulterait enfin une augmentation massive des charges pour l'administration et pour les contribuables ainsi que pour les consommateurs.

Plan quinquennal

Selon le centre patronal, la perception de droits de douane accrus et la régulation des volumes d'importation, qui visent à assurer l'adéquation entre l'offre des paysans et les besoins de la population, ont tout bonnement des relents de plan quinquennal.

«Trop extrême»

Le Groupement suisse pour les régions de montagne refuse aussi l'initiative car il la considère comme trop extrême. «Ce texte revêt un fort caractère syndical, en se focalisant trop sur les conditions d'emploi des agriculteurs», indique Thomas Egger, directeur du Groupement. Si le texte souhaite mettre des garde-fous en matière de libéralisation, cela est

superflu: «Le Conseil national a déjà envoyé un signal fort à ce sujet, en refusant la stratégie agricole du gouvernement. Et le peuple a accepté le nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire en septembre 2017; dès lors, l'initiative populaire s'avère caduque».

Absence de volonté politique

Pour les initiateurs au contraire, il manque une volonté politique de changement, quand bien même la sécurité alimentaire a été plé-

«LES INTERVENTIONS
ÉTATIQUES DEMANDÉES
AURAIENT POUR EFFET
DE CREUSER ENCORE
PLUS L'ÉCART DES PRIX
DES MATIÈRES PREMIÈRES
AGRICOLE ET DES DENRÉES
ALIMENTAIRES AVEC CEUX
DE L'ÉTRANGER.»

biscitée par le peuple en septembre 2017. «Alors que la démocratisation des systèmes alimentaires ainsi que des prix rémunérateurs et des salaires justes pour les employés agricoles semblent être tant un impératif moral qu'une volonté. – (MB)

L'Agefi
1026 Echandens-Denges
021/ 331 41 41
www.agefi.com/

Medienart: Print
Medientyp: Publikumszeitschriften
Auflage: 5'450
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich



Seite: 4
Fläche: 35'974 mm²

Auftrag: 1045249
Themen-Nr.: 260.010

Referenz: 70323488
Ausschnitt Seite: 2/2



THOMAS EGGER. «Ce texte revêt un fort caractère syndical, en se focalisant trop sur les conditions d'emploi des agriculteurs».